

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 826 rendant exécutoires les délibérations n°° 361/6e L, 362/6°L et 363/6e L de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en matière domaniale

n° 826

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 décembre 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 19 mai 1967: — n°.861/6° L, accordant à M. Ali Rirache Bouh la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Diibouti, quartier 4 avenue 26

- n 362/6° L, accordant à M. Ismaël Ali Youssouf la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Ambouli
- n° 363/6° L, accordant à M. Ahmed Egueh Abar la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Ambouli, contiguë au titre foncier n° 1051.